

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N°08 /PM/2024

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion que le magistrat NYAMI NYAMI Richard, Procureur de la République, Chef du Parquet de KAZUMBA dans la Province du Kasai Central, fait l'objet des menaces de mort de la part des familles de deux détenus, en l'occurrence, sieurs KALALA et NTAMBWE, respectivement secrétaire de Parquet et greffier au Tribunal de paix de KAZUMBA, poursuivis pour usurpation de fonctions et arrestation arbitraire d'une femme soupçonnée d'empoisonnement.

En détention, les deux inculpés auraient profité du téléphone du frère de l'un d'eux venu leur rendre visite, pour se faire photographier nus et diffuser leurs photos dans les réseaux sociaux dans le seul but de nuire à la réputation et à la carrière du Chef du Parquet, prétextant avoir été torturés en détention.

Le Procureur Général du Kasai central informé de cette situation et surtout de l'insécurité dans laquelle se trouve le procureur de la République, a ouvert une information judiciaire.

A handwritten signature in green ink, appearing to be a stylized 'd' or similar character.

Les premiers éléments d'enquête révèlent qu'il s'agit d'une supercherie des gens qui veulent se victimiser pour emporter la compassion populaire et faire détester le magistrat. Toutefois, les investigations se poursuivent pour faire la lumière sur cette histoire rocambolesque, afin d'établir les responsabilités à l'issue d'un procès à organiser en flagrance contre ces actes ignobles.

Pour permettre aux magistrats d'exercer leur fonction en toute sérénité, le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, rappelle une fois de plus la nécessité de mettre fin à l'insécurité grandissante dans laquelle vivent les magistrats tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays.

Il invite les autorités politico-administratives, celles de l'armée et de la police nationale congolaise ainsi que des services d'intelligence à protéger les magistrats qui se sacrifient pour l'édification d'un État de droit dans notre pays.

En attendant l'issue des enquêtes, les magistrats sont appelés à la prudence et à la retenue. Une seule chose reste sûre et bien entendu certaine, c'est que la justice ne se découragera pas face aux attaques de toutes sortes et au comportement des brebis galeuses.

Fait à Kinshasa, le 01 OCT 2024

Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,
Télesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de Cassation

